



lundi 24 septembre 2018 13 H 30
(244 Bd Saint Germain - 75007)

Communiqué : point presse des représentants élus des personnels au CTM

Projet de budget 2019 présenté par les ministres François de Rugy (MTES), Elisabeth Borne (Transports) Jacques Mézard (Logement et cohésion des territoires)

De ministères « non-prioritaires » à ministères « biodégradables » ?

Les circulaires du Premier ministre du 24 juillet demandent aux ministres et aux préfets leurs copies pour enclencher des réorganisations des administrations centrales et territoriales, « en tirant les conséquences de la revue des missions de l'Etat au niveau des administrations déconcentrées et des compétences parfois larges dévolues aux opérateurs sur le même champ d'action ». Ces propositions traiteront des cas « où le périmètre de l'action de l'Etat doit être revu ».

Selon la circulaire aux préfets de région, « pour certaines missions, le rôle de l'Etat doit être réaffirmé, **en renforçant si nécessaire ses moyens (...), en renforçant les capacités d'expertise** », mais « en articulant les missions de l'Etat, des collectivités et des opérateurs de manière plus efficiente ». La quasi totalité des missions portées par le MTES et le MCT sont citées dans ce paragraphe 2a).

Alors pourquoi supprimer 500 emplois à Météo France (quand Trump le « climato sceptique » en supprime 250 « seulement » à l'Agence américaine de météo) ? Pourquoi en supprimer autant au Cerema, dont l'expertise sur les infrastructures routières de l'Etat et des collectivités locales est mise en péril ? Pourquoi dissoudre les DDT (M) dans des services de préfecture polyvalents au gré des préfets ? Pourquoi supprimer 200 emplois dans les 6 Agences de l'eau et accélérer leur mutualisation ? Pourquoi abandonner des pans entiers de missions de contrôles comme en matière maritime dont on connaît les enjeux humains, écologiques et économiques ?

Le projet de créer une « Agence Routes de France », à la place des DIR et des services de la DGITM, est « suspendu »... mais pendant ce temps se préparent : une nouvelle vague de privatisation de routes nationales avec prolongation des concessions aux sociétés privées et de transferts aux collectivités territoriales, amputant de 2000 km (sur 12 000 km), le réseau routier national non concédé existant ; la possibilité de péages généralisés à la carte sur les voitures particulières sur tous types de routes et l'augmentation du remboursement de TICPE gazole aux entreprises de transports routiers (1,2 Md€ en 2018, 2 Md€ en 2019).

Selon le 2b), « pour d'autres missions, **le périmètre d'action de l'Etat peut être allégé** compte tenu de l'intervention des collectivités territoriales ». Sont seulement ainsi citées à ce titre dans le périmètre des missions MTES et MCT, « **les demandes de permis de construire, la taxe d'aménagement, l'instruction des aides à la pierre** », pour lesquels « le mouvement de décentralisation engagé doit être achevé et qui pourraient être intégralement confiées par convention aux collectivités, en particulier aux agglomérations ». La circulaire précisant que l'Etat demeure compétent pour les 3 missions : Logement, Hébergement d'urgence, Accueil de migrants. **Alors pourquoi réduire d'encore 1 Md€ le budget Logement du MCET et appliquer à la lettre le rapport du comité AP 2022 ?**

Pourquoi enfin ces ministères porteurs d'enjeux de long terme, devraient-ils continuer à être parmi les victimes privilégiées des réductions d'emplois programmées par AP 2022 ?

Nos représentants porteront témoignages de la réalité et des conséquences vécues, que ce soit sur les missions de service public ou sur les personnels de plus en plus précarisés.

Contact : Francis COMBROUZE (CGT) 06 43 60 53 72
Laurent JANVIER (FO) 06 27 31 17 68

Patrick SAINT-LEGER (FSU) 06 70 81 17 16
Yannick DUVAL (SOLIDAIRES) 06 30 82 96 34